

GARANTIE DES FONDS DEPOSES PAR LA CLIENTELE
Délivrée par la
CAISSE DE GARANTIE DE L'IMMOBILIER FNAIM
Sociétaire n° 19989 C

**IMMOBILIERE DE LA CHESNAYE
47 RUE DE PARIS
78490 MONTFORT L'AMAURY**

TRANSACTION SUR IMMEUBLES ET FONDS DE COMMERCE
Garantie de 120 000 Euros

REMUNERATION
Incluse dans les prix affichés

Lorsqu'une opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible, Cette rémunération sera d'un montant irréductible conforme aux mandats de vente ou de recherche, applicable à la vente:

VENTES

VENTE MAISON et APPARTEMENT:

< 300 000 euros 6 % TTC maximum du prix de vente

> 300 000 euros 5 % TTC maximum du prix de vente

VENTE TERRAINS ET FONDS DE COMMERCE: 10% TTC

Le minimum d'honoraire pour toutes transactions est de 5000 euros

LOCATIONS Honoraires LOCATAIRE:

Honoraires de visite, de Constitution du dossier et de rédaction du bail: 8 euros TTC du M² de surface Habitable en Zone non tendue et 10 euros TTC du M² de surface Habitable en Zone tendue.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée: 3 euros TTC du M² de surface Habitable

Honoraires du PROPRIETAIRE:

Honoraires de visite, de Constitution du dossier et de rédaction du bail: 8 euros TTC du M² de surface habitable en zone non tendue et 10 euros TTC du m² de surface Habitable en zone tendue.

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée: 3 euros TTC du m² de surface Habitable,

Location bail de droit commun

Honoraires :

-Deux mois de loyer hors charges + TVA (à répartir entre locataire et bailleur)

-Etat des lieux : 3 € m²

Le MANDAT est OBLIGATOIRE

Loi n°070-9 du 2 janvier 1970

**EXTRAITS DES DISPOSITIONS PREVUES A U DECRET N°72-678 DU 20 JUILL/ET 1972
ART/CLE 72**

Le titulaire de la carte professionnelle prévue à l'article 1° du présent décret ne peut négocier ni s'engager à l'occasion d'une opération, spécifiées à l'article 1° sans détenir un mandat écrit préalablement délivré à cet effet par l'une des parties, Le mandat précise son objet et contient les indications prévues à l'article 73. Lorsqu'il comporte l'autorisation de s'engager pour une opération déterminée, le mandat en fait expressément mention,

Ces tarifs sont applicables à compter du 1er avril 2022